



Besoin d'aide pour que mon epoux revoi ces enfants un jour

Par **tiote**, le **09/12/2010** à **14:33**

Bonjour,

Voila le probleme qui se pose: depuis plusieurs années mon epoux n'a pus revoir ces enfants alors qu'il avais le droit de visite. En effet la mere de ces enfants l'à couper de tout du jours au lendemain faute de moyen financier de mon epoux pour effectuer le paiement de pensions alimentaires. Depuis nous avons reussi a recuperer une ou deux photo des petits grace a facebook. Nous avons demander a les revoirs sans succes. Que faire SVP c'est tres dur pour nous tous plus aucun membres de la familles ne les a revu depuis plus de 4ans. Aidez- moi. MERCI

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **15:04**

S'il a un jugement lui donnant un droit d'hébergement, pourquoi ne pas avoir exercé ses droits ? Dans ce cas, c'est lui qui a fait le choix de ne pas voir ses enfants. Si en plus, il ne paye pas la pension alimentaire (délit d'abandon de famille si la pension est décidée par jugement), il s'est vraiment mis en situation d'abandon d'enfants.

Il envoie une LRAR à la mère l'avertissant que désormais il usera de ses droits d'hébergement et qu'il viendra tel jour à telle heure chercher les enfants conformément au jugement.

Evidemment, en retour, la mère risque de porter plainte pour abandon de famille et aller voir un huissier pour le paiement forcé de la pension alimentaire (saisie de salaire, du compte

bancaire, des biens) à venir mais aussi pour 6 mois d'arriérés

S'il n'y a aucun jugement, il saisit le JAF pour en avoir.

Par **tiote**, le **09/12/2010 à 16:10**

ce n'est pas la réponse que j'esperer recevoir, mais, sa ouvre bien les yeux sur la realiter de la chose je vais me renseigner voir s'il a vraiment un jugement ou pas puis, je ferai en fonction en tt cas merci beaucoup de ta réponse MERCI